

LA CARTE À VENIR

L'accord signé le 4 septembre 1999 à Charm el-Cheikh, en Egypte, comporte plusieurs clauses relatives aux différentes questions restées en suspens entre Israël et l'Autorité palestinienne (AP). La terre et le territoire, cependant, demeurent la principale pomme de discorde dans les relations israélo-palestiniennes. Le « mémorandum sur le calendrier de réalisation des engagements non tenus pris lors des accords et la reprise des négociations sur le statut permanent » réaffirme l'engagement israélien, formulé un an plus tôt par le Premier ministre Benyamin Nétanyahou, de réduire la zone cisjordanienne sous contrôle exclusif d'Israël de 72 % à 59 %.

Nétanyahou s'était personnellement engagé, en octobre 1998, à transférer 41 % de la Cisjordanie au contrôle des Palestiniens (zones A et B) avant le troisième redéploiement prévu par le déjà-presque-oublié accord d'Oslo II. Peu après son élection, Ehoud Barak a averti le président Yasser Arafat qu'il avait l'intention de réduire ce transfert à 35 % jusqu'à ce qu'un accord sur le statut final soit atteint. Finalement, la dimension territoriale de l'accord de Charm el-Cheikh n'est pas différente de celle de l'accord de Wye. Elle demeure liée à un calendrier indépendant du progrès des discussions concernant le statut final. L'accord de Charm el-Cheikh, cependant, divise le second retrait israélien prévu par l'accord d'Oslo II en trois phases, au lieu des deux prévues par l'accord de Wye.

Barak doit maintenant respecter les engagements pris par ses prédécesseurs devant l'OLP et les Etats-Unis. Comme Nétanyahou avant lui, il est déterminé à modifier ces engagements selon ses propres vues. De la même manière que « Wye » a pris la place d'« Oslo » dans le lexique de la diplomatie israélo-palestinienne, Barak compte sur « Charm el-Cheikh » pour supplanter le souvenir de Wye. Alors que le plus récent accord atteste que Barak à la « propriété » du cadre diplomatique, il démontre aussi qu'il l'assume, en dépit de ses réserves de longue date.

Cette rubrique, consacrée aux développements de la colonisation israélienne dans les territoires occupés, est publiée conjointement avec le *Journal of Palestine Studies*. Elle se base sur le bulletin bimensuel *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories*, publié à Washington par la Fondation pour la paix au Moyen-Orient.

Traduit de l'anglais par Jean-Claude Pons.

Settlement Report, septembre-octobre 1999

Selon l'« Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza » (Oslo II), signé en septembre 1995, le premier des trois « futurs redéploiements » était prévu pour débiter en octobre 1996. Les trois redéploiements devaient être achevés, selon le calendrier d'Oslo II, en octobre 1997 au plus tard. Un accord sur le statut final devait être conclu en octobre 1999 au plus tard.

Le mémorandum de Wye, signé le 23 octobre 1998, divise le second « futur redéploiement » – programmé pour avril 1997 – en trois phases. Ce mémorandum ne mentionne ni la date ni l'importance du troisième redéploiement dont la réalisation était prévue par Oslo II pour octobre 1997. L'accord de Charm el-Cheikh ne les mentionne pas davantage.

Contrairement à Oslo II et Charm el-Cheikh, Israël, à Wye, s'est engagé dans des considérations territoriales plus précises. En incluant, dans le projet de troisième redéploiement de Wye, deux zones séparées et quasi désertiques de la région vallonnée au nord-est d'Hébron comme « réserves naturelles », Israël accédait à la demande des Etats-Unis pour un transfert de 13 % de la Cisjordanie. Le choix de ce territoire a permis à Nétanyahou d'éviter une réduction des zones contrôlées par l'Etat hébreu au nord, à l'est, au sud de Ramallah et aux environs de Naplouse – zones où la densité des colonies est élevée.

Mais l'inclusion, dans l'accord de Wye, des zones au sud-est de Bethléem, était considérée par beaucoup d'Israéliens, y compris Barak lui-même, comme une violation des exigences territoriales du Plan Allon. Depuis son entrée dans les négociations avec les Palestiniens cet été, Barak a été mis au défi de trouver assez de territoire pour tenir les engagements pris dans ces deux accords, sans aller au-delà des « lignes rouges » qu'il s'est imposées :

- empiéter sur les terres exigées par les colonies,
- isoler les colonies des routes desservant Israël ou les autres colonies,
- compromettre la défense d'Israël définie par le Plan Allon et la carte de l'armée israélienne, carte dite des « intérêts de sécurité ».

Ni l'accord de Charm el-Cheikh ni celui de Wye ne comporte une carte détaillant les zones

qui doivent passer de zone C en zone A (sous contrôle total des Palestiniens) et en zone B (sous contrôle partiel des Palestiniens). L'accord de Wye sur le redéploiement était le premier dans lequel une telle carte ne figurait pas dans les documents officiels – il en est allé de même pour l'accord de Charm el-Cheikh. Aucun de ces accords non plus ne précise les territoires ou les régions où le redéploiement sera réalisé (à l'exception, dans le cas de Wye, des « réserves naturelles »). Cependant, les Palestiniens ont été assurés de manière informelle que le transfert de territoires hors du total contrôle israélien (zone C) se ferait principalement, pour le premier redéploiement, dans la partie nord de la Cisjordanie ; pour le second redéploiement, dans le secteur de Ramallah ; et pour le troisième, autour d'Hébron.

La mise en œuvre de la seconde phase des redéploiements prévus à Wye requerrait d'Israël qu'il transfère 5 % de la Cisjordanie – environ 275 km² – de zone C en zone B. La première phase prévue par l'accord de Charm el-Cheikh, qui vise 385 km² de territoire, concerne aussi exclusivement des transferts de zone C en zone B.

L'armée israélienne est moins concernée que les colons par ces transferts : elle maintient toujours un contrôle général de sécurité sur la zone B alors que les colons perdent tous leurs droits sur les zones non encore classées zone C. En ce sens, le second redéploiement – le premier que Barak doit réaliser – sera potentiellement plus douloureux pour les colons que n'importe quel précédent transfert de territoire à l'AP. C'est l'une des raisons pour lesquelles Nétanyahou n'aurait jamais sérieusement envisagé de le réaliser – ce dont des Palestiniens bien informés étaient convaincus.

Un examen attentif des terres de la région de Ramallah, où nombreux sont ceux qui espèrent que le redéploiement prévu (5 %) à Wye aura lieu, révèle que beaucoup moins de 300 km² de zone C sont disponibles pour un transfert, principalement à cause de la densité des colonies. Dans ce secteur critique, Barak a réduit le chiffre à seulement 60 km², soit moins de 1 % de la Cisjordanie.

En vue de combler ce déficit et d'obtenir d'Arafat un accord pour reporter la troisième

étape du redéploiement prévu à Wye, Barak a proposé une solution qui avait été envisagée pour la première fois par Sharon. Lors de discussions qu'il avait eu avec le négociateur palestinien Mahmoud Abbas et d'autres durant son mandat ministériel dans le gouvernement Nétanyahou, Sharon avait offert de réaliser le transfert sur un territoire qui, « qualitativement », aurait permis une continuité territoriale entre les secteurs palestiniens ; en contrepartie, les Palestiniens auraient réduit leurs exigences au plan « quantitatif ». De cette manière Sharon espérait faire passer de 13 % à moins de 10 % les terres qui, selon les engagements pris à Oslo II, devaient être transférées aux Palestiniens.

Finalement, Barak n'a pas réussi à obtenir une telle réduction. Du coup, il est loin d'être certain que les Palestiniens puissent se résoudre à accepter la notion « qualitative » de territoire à transférer.

Du point de vue de Barak, le redéploiement de septembre 1999 a l'avantage d'exclure la région de Ramallah d'un transfert substantiel, les transferts plus importants portant sur la région au sud de Naplouse et sur Hébron.

Dans le but de compenser l'insuffisance du transfert autour de Ramallah, Barak, à ce stade, a décidé d'offrir la partie nord de la « réserve naturelle » que Nétanyahou avait l'intention de transférer lors de la troisième étape prévue par les accords de Wye. Il a également accepté de transférer davantage de terres autour de Naplouse, provoquant ainsi l'opposition des colons de cette zone, peu nombreux mais bruyants et qui sont parmi les plus actifs des colons extrémistes. Ces terres, par ailleurs, permettront d'accroître la continuité territoriale de l'AP. Arafat a acquiescé à un report du calendrier des transferts prévus ainsi qu'à la perspective d'un accroissement (prévu à Wye) du contrôle de l'AP autour de Ramallah, sans parler des alentours de Jérusalem et de Bethléem. La terre déserte, partie d'une « réserve naturelle », qu'il obtient à l'est de la colonie de Nokdim (est de Bethléem) a seulement valeur de symbole.

La nouvelle formule divise en trois parties les redéploiements qui, selon l'accord de Wye, devaient se dérouler en deux phases et, selon

l'accord d'Oslo II, en une seule. Le 15 septembre, 7 % de la Cisjordanie devront être transférés de zone C en zone B. Le 15 novembre, 3 % supplémentaires seront pareillement transférés, avec 2 % supplémentaires passant de zone B en zone A. Le 20 janvier 2000, la troisième phase du redéploiement verra le transfert – de zone C en zone A – de 1 % supplémentaire de la Cisjordanie, tandis que 5,1 % passeront du statut B en statut A.

Sauf quelques exceptions, les colonies situées dans les secteurs concernés seront reliées par des routes de contournement (existantes ou en projet), elles-mêmes reliées aux principales routes d'accès à Israël. Douze nouvelles routes de contournement sont en projet ou en construction, bien que le programme prévu des travaux, pour 70 millions de dollars, ait été mis à mal par le refus de Washington de fournir l'aide de 1,2 milliards de dollars promise suite aux arrangements de Wye. Cette aide avait été gelée fin 1998, au moment du blocage du processus de paix, et le Congrès ne l'a toujours pas débloquée. De plus, selon le *Yediot Aharonot*, de nouvelles bases militaires vont être établies en Cisjordanie, « notamment au voisinage des colonies isolées. L'intention est de ne pas laisser ces colonies, situées au cœur des zones palestiniennes, sans une base armée à proximité. Les camps qui doivent être installés sépareront donc le territoire sous contrôle palestinien des colonies ». Selon le chef d'état-major israélien, les 300 millions de dollars que coûteront ces déploiements militaires « seront fournis au titre de l'aide américaine et ont été soigneusement budgétés ».

Barak, comme ses prédécesseurs, s'oppose à toute contrainte territoriale qui entraverait le bien-être des colonies, du moins à ce stade. Les redéploiements prévus – nord de Jinin, à proximité de la ville israélienne de Mukabila ; colonies d'Itamar et d'Elon Moreh, à l'est et au sud de Naplouse ; entre les colonies d'Emmanuel et d'Yitzhar, au sud de Naplouse et proche de Zeita ; à proximité de Salfit ; la « réserve naturelle », à l'est de la colonie de Nokdim, près de Bethléem ; au sud d'Hébron, dans des secteurs proches des villes palestiniennes de Yatta et de Samoa – auront donc un minimum d'impact sur les colonies.

L'AUTORITÉ PALESTINIENNE INTERDIT AUX PALESTINIENS DE TRAVAILLER DANS LES COLONIES

Ismaël Abou Taha, 26 ans, est marié et a quatre enfants. Pour entretenir sa jeune famille, Abou Taha travaille à la colonie de Morag, au nord-est de sa propre ville, Rafah. « *Fondamentalement, nous n'aimons pas travailler dans les colonies juives, mais nous le faisons maintenant parce qu'il n'y a pas d'autres choix et pas d'autres possibilités de travail* », dit Abou Taha.

Les dix-huit colonies de la bande de Gaza emploient plus de 4000 travailleurs palestiniens dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. En 1998, jamais autant de Palestiniens n'avaient travaillé dans les colonies depuis les accords de paix signés entre Israéliens et Palestiniens.

L'Autorité palestinienne tente de mettre fin à cela. Dans un arrêté de police pris en juin dernier, elle a rendu illégal le travail des Palestiniens dans les colonies. Parallèlement à sa campagne destinée à stopper le développement des colonies, l'Autorité palestinienne désire créer des difficultés économiques aux colons de Gaza en leur coupant l'accès à la main-d'œuvre palestinienne bon marché.

Khalid al-Khatib, le porte-parole du Comité national et islamique palestinien pour la résistance aux colonies, dit que cette mesure a été prise par le Comité en coopération avec la police palestinienne. Il ajoute : « *Le Comité pour la résistance aux colonies a récemment pressé les travailleurs palestiniens qui travaillent dans les colonies juives de cesser ce travail afin de contribuer indirectement à empêcher leur développement dans la bande de Gaza.* »

Les forces palestiniennes de sécurité ont confisqué des permis de travail qui permettaient aux travailleurs d'entrer dans les colonies juives de Morag, Goush Katif, Neve Dekalim et Netzarim. Les travailleurs sont requis de signer une déclaration où est stipulé qu'une violation de l'interdiction de travailler pour les colonies entraîne une peine de six mois de prison et une amende de 500 dollars.

Des responsables du service de sécurité palestinien précisent que les travailleurs pourraient continuer à travailler dans les fermes juives mais

pas dans le bâtiment. Aider au développement des colonies viole les intérêts nationaux palestiniens, disent-ils. Le cabinet palestinien a confirmé l'arrête de police et décidé qu'il serait appliqué à Ramallah, en Cisjordanie (il l'a d'ailleurs étendu aux ouvriers agricoles).

Certains doutent de l'efficacité de la mesure. Selon Abou Taha, les colons juifs de Morag ont averti les travailleurs que s'ils ne retournaient pas à leur travail dans la colonie, ils seraient remplacés par des travailleurs thaïlandais, perdant ainsi leur emploi et leurs droits à des indemnités, ce qui contrevient à la loi israélienne sur les licenciements.

Abou Taha estime que les colons humilient les travailleurs palestiniens qu'ils emploient, les faisant travailler plus de huit heures par jour et ne les payant chacun que dix dollars la journée. Les ouvriers du bâtiment qui travaillent pour leurs compatriotes reçoivent le même salaire mais ceux qui ont la chance d'obtenir un permis de travail à l'intérieur d'Israël peuvent gagner environ quarante dollars par jour.

Les ouvriers disent que certains colons gardent les permis de travail à la sortie de la colonie, prétendant qu'ils les retiennent pour éviter qu'ils ne soient confisqués par la police palestinienne. « *Si l'Autorité palestinienne exige que nous cessions de travailler dans les colonies, elle doit créer de nouveaux emplois* », estime Abou Taha. Le Comité pour la résistance aux colonies, qui est derrière la décision d'interdiction de travailler pour les colons, a officiellement demandé aux hommes d'affaires et propriétaires d'usines palestiniens de trouver un emploi pour les 2000 ouvriers qui travaillent dans les colonies israéliennes, affirme Khatib.

Les ouvriers, dont beaucoup travaillent pour les colonies depuis plus de dix ans, viennent principalement du centre et du sud de la bande de Gaza. Ce sont souvent les enfants de fermiers ou d'ouvriers qui travaillent en Israël.

Rasim al-Biari, dirigeant du syndicat palestinien, affirme que son syndicat a souvent demandé aux ouvriers palestiniens de cesser de travailler dans les colonies et de chercher un emploi dans le secteur privé palestinien. « *S'ils continuent à travailler dans les colonies, ça pourrait devenir très dangereux – ces colonies risquent de devenir des zones industrielles*

israélo-palestiniennes conjointes », estime Biari. Il craint que les ouvriers palestiniens qui travaillent dans les colonies juives contribuent à légitimer l'existence de celles-ci au moment où les autorités palestiniennes se préparent à pousser à leur démantèlement lors des pourparlers sur le statut final. Biari : « *Mais si nous demandons à ces ouvriers de ne plus continuer à travailler dans les colonies, nous devons leur proposer une alternative.* »

ENTRETIEN AVEC KHALIL TUFAKJI

Khalil Tufakji est un géographe. Il dirige le service cartographique à la Maison d'Orient et il est le principal expert palestiniens sur les questions de colonisation israélienne. Cet entretien a été publié par *Haaretz* le 4 juin 1999.

QUESTION : *Que signifie le terme « blocs de colonies » employé par les Israéliens ?*

KHALIL TUFAKJI : Il existe actuellement quatre grands blocs. Le premier est à l'ouest de Shomron, le long de l'autoroute trans-Samarie jusqu'à Ariel et Tapuach. Le second bloc se trouve au nord-est de Latroun (bloc de Modin), où des travaux d'envergure sont en cours. Le troisième bloc est dans le Grand Jérusalem. Deux colonies urbaines, Maale Adoumim et Givat Zeev, en constituent le centre. Le quatrième bloc, au sud de Jérusalem, est le bloc d'Etzion. Des blocs plus petits sont situés dans la vallée du Jourdain, dans la région de Ramallah, au centre et au nord de la Samarie, et dans la région du mont Hébron.

Q. : *Les grands blocs sont-ils devenus partie intégrante de l'Etat d'Israël ?*

K. T. : On peut dire ça des grands blocs comme l'ouest de Shomron et le secteur de Modin qui sont frontaliers d'Israël, mais on peut moins le dire des autres blocs.

Q. : *Est-il vrai que la Cisjordanie est déjà répartie entre Israël et les Palestiniens et que tout ce qui reste est d'annoncer officiellement cela ?*

K. T. : C'est plus compliqué. D'importantes populations arabes vivent dans les blocs de colo-

nies. Si Israël annexait ces blocs, il n'aurait pas d'autre choix que d'annexer aussi ces populations. Il y a des différences çà et là. Maale Adoumim, par exemple, peut être annexée sans annexer aussi les populations arabes. Mais ce serait impossible à Shomron, ou même au bloc d'Etzion, et aussi dans d'autres régions.

Dans le bloc d'Etzion, des villages arabes se trouvent parmi les colonies. Il est impossible de sauter par-dessus ces villages et d'annexer seulement le reste à Israël. Vous ne pouvez pas tracer les frontières d'annexion du bloc d'Etzion sans annexer également des lieux où vit une importante population arabe. Dans des secteurs comme celui du bloc de Shomron, si Israël veut annexer celui-ci il devra annexer aussi une encore plus grande population arabe.

Q. : *Cette semaine, l'Autorité palestinienne a lancé une campagne contre les colonies. On a le sentiment que pour les Palestiniens, cette campagne relève de la routine et on n'en entend pas beaucoup parler.*

K. T. : Ce n'est pas vrai. Chaque jour la presse palestinienne est pleine d'articles sur les confiscations de terres et l'expansion des colonies. Dans certains endroits, comme Wadi Kana près de Karnei Shomron, comme aux environs de la colonie d'Itamar, comme aussi près des villages de Saïr et Shiuch, au nord d'Hébron, où il y a des confrontations pratiquement tous les jours. Mais il est exact que, quelquefois, l'Autorité palestinienne, pour des raisons politiques, calme le jeu.

□